

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2124

**Artikel:** "Le Courier" dérape sur la liberté de la presse : l'ultimatum de la CGT prenant en otage les quotidiens français est intolérable  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023422>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

entreprises horlogères emploient beaucoup de frontaliers et d'horlogers français. Ceux-ci sont formés dans leur pays au sein de lycées professionnels et nous n'avons jamais lu que la qualité de leur travail était inférieure à celle des horlogers formés dans un environnement dual en Suisse.

L'auteur considère que la culture de l'innovation dans les entreprises helvètes est largement due au savoir-faire des professionnels issus de l'apprentissage. On pourrait aussi soutenir que les entreprises suisses sont parmi celles qui recrutent le plus de

cadres et de chercheurs à l'étranger et que la culture cosmopolite qui en résulte est aussi un facteur majeur de réussite.

Par contre, Strahm a raison de mettre en évidence le rôle fondamental pour l'économie suisse de la formation dite «*tertiaire B*». Le tertiaire A regroupe les diplômes universitaires et ceux des HES, soit 28'500 personnes en 2012. Le tertiaire B, lui, comprend tous les diplômés des écoles techniques post-apprentissage ou des examens fédéraux de brevet et de maîtrise, soit 27'000 titulaires en 2012. Le diplôme d'expert-comptable

entre dans cette catégorie. En comparaison internationale, ces titres sont dans une zone grise, n'apparaissent nulle part, alors que le diplôme d'expert-comptable, pour ne prendre qu'un exemple cité par Rudolf Strahm, est ailleurs un titre universitaire, quasiment l'équivalent d'un doctorat (Ph.D.), dans d'autres systèmes d'enseignement.

Cet ouvrage passionnant a le mérite de mettre l'accent sur un des points (très) forts du système de formation suisse. Mais évitons de considérer que notre système d'apprentissage est le seul responsable de notre très bon niveau de vie.

## «Le Courier» dérape sur la liberté de la presse

L'ultimatum de la CGT prenant en otage les quotidiens français est intolérable

Jean-Daniel Delley - 04 juin 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29423>

Le quotidien *Le Courier* se réclame de la presse alternative. A juste titre puisqu'il s'efforce d'aborder des actualités que ses confrères négligent parfois. «*L'essentiel, autrement*», ainsi formule-t-il sa carte de visite.

Son éditorial du 31 mai dernier interprète cet «*autrement*» de manière bien peu compatible avec la liberté de la presse et l'éthique journalistique. Commentant la situation politique et sociale en France, Benito Perez qualifie de «*maladroite*» la grève dans les imprimeries des journaux

«ayant boycotté une tribune syndicale».

Rétablissementsons les faits. Le 26 mai dernier, les quotidiens nationaux français n'ont pas paru. Une grève des imprimeurs a en effet sanctionné leur refus d'une exigence du syndicat du livre: reproduire intégralement, sous forme de tribune, un texte du secrétaire général de la CGT. Seule *L'Humanité*, qui l'a publié, échappe au boycott.

Simple maladresse? Non, une action scandaleuse, déjà conduite en 2010 à l'occasion

du projet de réforme des retraites du gouvernement Fillion. Une action condamnée par l'ensemble des quotidiens, de gauche comme de droite, car elle met en cause la liberté de la presse. Et qui montre que la CGT n'a pas encore soldé son passé stalinien.

Boycott d'une tribune syndicale? Rien de tel puisque le refus de publier, telle une *Feuille d'avis officielle*, une communication des partis et des syndicats est une pratique constante de tous les éditeurs - et d'autant plus sous la menace.

Qualifier de maladresse un acte de chantage caractérisé, c'est faire bien peu de cas de la liberté de la presse et du droit des lecteurs à l'information.

Faire porter le chapeau aux éditeurs - le chantage de la CGT devient le boycott d'une tribune syndicale -, c'est délibérément manipuler les faits.

«*L'essentiel, autrement*», certes, mais dans le respect des principes qui fondent une presse libre.

## Bilatérales et perspectives d'adhésion

Un [éditorial](#) du site de l'Association suisse de politique étrangère

Invitée: Gret Haller - 26 mai 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29390>

Une confusion règne en Suisse, presque comme en 1992 après le non à l'EEE. L'importance même d'une perspective d'adhésion à l'UE n'est pas comprise dans le contexte d'un maintien des accords bilatéraux.

A ce propos, l'environnement de l'époque est intéressant. Ensemble avec six autres Etats, la Suisse formait l'[AELE](#), à laquelle elle appartient toujours. A la suite de l'accord des douze Etats membres de la Communauté européenne sur le marché intérieur, la Commission des CE chercha des moyens pouvant également intégrer les Etats de l'AELE.

Il en résulta l'Espace économique européen, auquel les six autres Etats de l'AELE se rattachèrent. Cette adhésion semble toutefois avoir été perçue comme une situation de transition de leur part. Quatre Etats de l'AELE déposèrent leur demande d'adhésion à la Communauté entre 1989 et 1992. Cela mena le Conseil fédéral à en faire de même.

Pour la Finlande, la Suède et l'Autriche, la participation à l'EEE fut effective pendant une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 1994, puis ces trois pays rejoignirent l'Union européenne.

Pour la Suisse, les suites du non à l'EEE furent une prouesse diplomatique. Elle conclut de nombreux accords bilatéraux avec l'Union européenne, qui lui ouvrirent aussi l'accès au marché intérieur. Cela fut uniquement possible après que la Suisse eut déposé sa demande de négociation d'adhésion et parce que celle-ci était existante. Cette demande prit pour ainsi dire la place de la perspective d'adhésion que les autres membres de l'AELE avaient signifiée par leur entrée dans l'EEE. Le non à l'adhésion à l'UE de la Norvège en 1994 et de l'Islande en 2015 ne changea rien à cela. L'EEE reste une situation de transition à long terme menant à l'adhésion.

En Suisse, dans l'ombre de la

demande d'adhésion, les traités bilatéraux négociés rencontrèrent l'approbation lors de différentes votations populaires. La demande d'adhésion était considérée comme «gelée», mais elle se trouvait encore à Bruxelles. Les vaines tentatives cherchant à pousser le Conseil fédéral au retrait de la demande depuis le début des années 2000 ne passèrent pas inaperçues aux yeux de l'UE. Mais c'est seulement en février 2014 que le vent a tourné avec l'acceptation de l'initiative populaire sur l'immigration de masse, dont l'objectif ouvertement déclaré récemment était d'obliger le Conseil fédéral à dénoncer l'accord sur la libre circulation.

L'UE est un partenaire contractuel prévisible et fiable. En 2012 déjà, elle avait exprimé son intention à l'égard de la Suisse d'entrer en matière sur d'autres accords uniquement si le cadre juridique global était assuré sur le plan institutionnel. Après février 2014, cette exigence a